



47 Route de Boulogne 62630 Etaples  
tel : +33 321890970  
mail : ce.0622572j@ac-lille.fr

## Collège Jean Jaurès – 62630 ETAPLES

### Marché à procédure adaptée

### Voyage en Italie Erasmus + en octobre 2024 ETAPLES-MONTEFASCIONE

Cahier des charges

établi en application du code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019

#### **1. Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un séjour clé en main selon le document joint.

#### **Procédure :**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R 2123-1 du décret n° 2018-1075 du 03/12/2018.

#### **Le présent marché est régi par :**

- le code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019
- l'ordonnance n° 20181074 du 26/11/2018
- le décret n° 20181075 du 03/12/2018

#### **L'offre :**

Les candidats doivent proposer une offre rédigée en langue française.

#### **Le présent marché porte :**

- sur le transport
- sur l'hébergement en pension complète
- sur les visites sur place selon le programme joint.

#### **Le transport :**

Le soumissionnaire doit proposer le transport en autocar à partir du collège et selon les options, jusqu'à la destination finale ou jusqu'à l'aéroport. Arrivée en Italie, un transport doit être prévu pour l'organisation du premier jour telle que décrite dans les plannings et pour les jours suivants : pour les longs trajets, autocar grand tourisme, muni de ceintures de sécurité, de sièges inclinables, de climatisation, d'un GPS adapté au véhicule de grande taille. Sur place, transports locaux utilisables avec fournitures des titres de transport.

Il doit décrire les conditions de transport, le temps de trajet, l'itinéraire choisi et les conditions de restauration pendant le trajet.

Le ou les chauffeurs doivent avoir une bonne connaissance du lieu de destination (lieux de contrôles, lieux de dépose, les interdictions de circulation, les itinéraires les plus rapides). L'offre devra inclure les frais de péage et les frais de parking, voire les droits d'entrée dans certaines villes.

Pour le retour, le trajet est également prévu jusqu'au collège.

### **L'hébergement :**

l'hébergement est prévu à l'hôtel (voir les hôtels indiqués dans le programme – possibilité de proposer des hôtels comparables et géographiquement pertinents), en pension complète, aussi bien pour les élèves que pour les accompagnateurs. Des paniers repas sont à prévoir certains jours. Des repas dans des restaurants sont également au programme.

Le prix devra comprendre l'hébergement et la restauration du chauffeur.

En fonction des modes de transports proposés et des horaires, prévoir les repas du voyage aller-retour.

### **Programme des visites :**

Les visites devront être réservées sans frais sur place – les transports doivent être prévus (possibilité des transports locaux avec titres de transport fournis).

### **Prix :**

Les prix sont fixés en euros. Aucune gratuité n'est admise. Le soumissionnaire doit faire apparaître dans son offre le prix de chaque visite et de chaque prestation.

Le prix est ferme et définitif.

### **Assurances :**

Le soumissionnaire fait une proposition optionnelle d'assurance « annulation groupe », fonctionnant également dans le cas d'une interdiction de voyager émanant d'une autorité de tutelle.

### **Révision du prix :**

En cas de variation exceptionnelle des prix du marché, en particulier de hausse brutale des cours tels que les prix des produits pétroliers induisant une augmentation des coûts des transports, la renégociation du prix entre la date du dépôt des offres et la date du début d'exécution de la prestation se fera sur la demande écrite de la société.

### **Modalités et délais de règlement :**

Le titulaire peut prétendre à des acomptes sur présentation d'une facture. Il devra alors établir un échéancier mentionnant les dates de paiement des acomptes et la date limite du paiement du solde. Le collège pourra faire modifier les dates de paiement selon son calendrier comptable.

## **2, Dépôt des offres :**

Elles doivent nous parvenir via le site AJI

Les offres seront notées selon les critères suivants :

- prix : 60 %
- qualité des produits : 30 % (respect et cohérence du programme)
- qualité des services associés : 10 % (qualité du transport et de l'hébergement, réservation des visites..)